

Sabbat après-midi, le 29 mars 2014

### **Les lois au temps du Christ**

« Jésus lui répondit : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. » (Matt. 22 :37)

Celui qui a l'amour de Dieu brillant dans son cœur reflètera la pureté et l'amour qui existent en Jéhovah, et que le Christ a représenté dans notre monde. Celui qui a l'amour de Dieu dans son cœur n'a pas d'inimitié contre la loi de Dieu, mais rend de bon cœur l'obéissance à tous Ses commandements. Voilà en quoi consiste le christianisme. Celui qui a un amour suprême pour Dieu révélera cet amour à son prochain ; prochain qui appartient à Dieu à la fois par droit de création et droit de rédemption. L'amour est l'accomplissement de la loi, et c'est le devoir de chaque enfant de Dieu d'obéir à Ses commandements. ... La loi de Dieu, qui est parfaite sainteté, est le seul moyen d'évaluer véritablement le caractère. L'amour est exprimé dans l'obéissance, et l'amour parfait bannit toute crainte. Ceux qui aiment Dieu ont le sceau de Dieu sur leur front, et accomplissent les œuvres de Dieu. Si seulement tous ceux qui prétendent professer le christianisme savaient ce que cela veut dire que d'aimer Dieu en pratique. ... Ils prendraient conscience de la sainteté infinie de Dieu, sachant qu'Il est grand et élevé, et que le vêtement de Sa gloire remplit le temple. Ils auraient une influence puissante sur la vie et sur le caractère de ceux qui sont autour d'eux. (Cette influence) agirait comme un levain dans la masse de l'humanité et transformerait ceux qui sont autour d'eux par la puissance de Jésus-Christ. En communion avec la Source de puissance, ils ne perdraient jamais leur influence vitale, mais croîtraient constamment en efficacité.

L'amour pour Dieu doit être le principe vivant, à la base de tout acte, de toute parole et de toute pensée. Si dans la force de Christ nous cherchons à entretenir une telle consécration, nous maintiendrons chaque jour la communion avec Dieu. ... Les principes de la loi de Dieu demeureront dans le cœur et contrôleront les actions. Cela deviendra aussi naturel pour nous de rechercher la pureté et la sainteté, d'éviter l'esprit et l'exemple du monde, et de chercher à être de quelque utilité pour tous ceux qui sont autour de nous, que pour les anges de gloire d'exécuter la mission d'amour qui leur est assignée.

*Sons and Daughters of God, p. 51.*

Dimanche, le 30 mars 2014

### **La loi romaine**

Les anges contemplant les voyageurs fatigués, Joseph et Marie, s'avancant vers la cité de David, pour être enregistrés, selon le décret de César Auguste. C'est là que, dans la providence de Dieu, Joseph et Marie avaient été conduits ; car c'était l'endroit où la prophétie avait annoncé que le Christ naitrait. Ils cherchèrent un endroit où ils puissent se reposer dans une auberge, mais ils ne furent pas acceptés parce qu'il n'y avait pas de place. Les riches et les honorables avaient été accueillis et avaient trouvé un repas et une chambre, alors que ces voyageurs fatigués étaient obligés de chercher refuge dans une bâtisse rudimentaire qui servait d'abri à des animaux.

*Review and Herald, December 17, 1872, § 18.*

Au moment de la naissance du Christ, la nation piaffait d'impatience sous l'autorité de ses maîtres étrangers; elle était travaillée par des luttes intérieures. On avait permis aux Juifs de maintenir une certaine autonomie, mais rien ne leur faisait oublier qu'ils étaient soumis au joug romain, et il leur était difficile d'accepter les limitations apportées à leur puissance. Les Romains s'attribuaient le droit de désigner et de déposer leur souverain sacrificateur, et souvent cet office s'obtenait par la fraude, la corruption, voire par le meurtre. Le sacerdoce devenait de plus en plus corrompu. Néanmoins les prêtres conservaient un pouvoir étendu et s'en servaient pour des fins égoïstes et mercenaires. Le peuple était pressuré impitoyablement par eux et soumis à de lourdes taxes par les Romains. D'où un mécontentement général. Il se produisait de fréquentes émeutes. L'avidité et la violence, la méfiance et l'apathie spirituelle s'attaquaient au cœur même de la nation.

*The Desire of Ages, p. 30; Jésus-Christ, pp. 21, 22.*

Les espions avaient attendu de Jésus une réponse directe, affirmative ou négative. S'il avait répondu : Il n'est pas permis de payer le tribut à César, on l'aurait accusé auprès des autorités romaines et fait arrêter comme incitant à la rébellion. Si en revanche il avait déclaré qu'il est permis de payer le tribut, on se proposait de l'accuser auprès du peuple comme s'opposant à la loi de Dieu. Mais ils se trouvèrent déjoués et déçus. Leurs plans étaient dérangés. La solution sommaire que leur question avait reçue ne leur laissait rien à dire.

La réponse du Christ, loin d'être une échappatoire, était une réponse candide. Tenant dans sa main la monnaie romaine, avec le nom et l'effigie de César, il déclara que puisqu'ils vivaient sous la protection du pouvoir romain ils avaient le devoir de lui rendre ce qui lui était dû aussi longtemps que cela n'entraînait pas en conflit avec un devoir supérieur. Cependant, tout en vivant en sujets paisibles sous les lois du pays, ils devaient en tout temps rester d'abord fidèles à Dieu.

Les paroles du Sauveur : « Rendez ... à Dieu ce qui est à Dieu », étaient un blâme à l'adresse de ces Juifs intrigués. S'ils avaient fidèlement rempli leurs obligations envers Dieu, ils ne seraient pas devenus une nation courbée sous un joug étranger. Aucune enseigne romaine ne se serait levée sur Jérusalem, aucun gouverneur romain n'aurait commandé dans ses murs. La nation juive devait alors faire face au coût de son apostasie.

*The Desire of Ages, p. 602 ; Jésus-Christ, p. 598.*

Lundi, le 31 mars 2014

### **La loi mosaïque : civile**

Le Christ est venu pour réaliser (**accomplir** ?) chaque lettre de la loi de Dieu, et pour observer les préceptes et les cérémonies mêmes des institutions mosaïques. En même temps, Il est venu pour apporter une transformation et pour rendre toute chose nouvelle. La loi de Dieu avait été pervertie par les maîtres juifs. Les avocats les plus zélés de la loi en étaient eux-mêmes les transgresseurs.

*Manuscript Releases, vol. 18, p. 116.*

La prédication de Jean eut de tels effets sur la nation qu'elle attira l'attention des autorités religieuses. Le danger d'une insurrection faisait considérer avec suspicion, par les Romains, les rassemblements populaires ; tout ce qui paraissait annoncer un soulèvement du peuple excitait l'inquiétude des maîtres de la nation juive. Jean n'avait

Web page: [www.adventverlag.ch/egw/f](http://www.adventverlag.ch/egw/f)

pas sollicité du sanhédrin l'autorisation d'accomplir son œuvre ; il blâmait également les chefs et le peuple, les pharisiens et les sadducéens. Néanmoins le peuple le suivait avec ardeur. On s'intéressait de plus en plus à son œuvre. Bien qu'il n'eût pas recours au sanhédrin, celui-ci le considérait comme étant sous sa juridiction, en qualité de docteur exerçant un ministère public.

Cet organisme, généralement présidé par le souverain sacrificateur, était composé de membres choisis au sein du sacerdoce et parmi les principaux anciens et docteurs de la nation. Hommes d'âge mûr, versés dans la religion et l'histoire du judaïsme, et possédant une culture générale, sans tare physique, ils devaient tous être mariés et avoir des enfants, ce qui faisait présumer d'eux plus d'humanité et de sagesse. Ils se réunissaient dans une salle contiguë au temple de Jérusalem. A l'époque de l'indépendance juive, le sanhédrin constituait la cour suprême de la nation, jouissant d'une autorité civile aussi bien qu'ecclésiastique. Subordonné actuellement aux gouverneurs romains, il continuait pourtant d'exercer une grande influence dans les affaires civiles et religieuses.

*The Desire of Ages*, pp. 132, 133; *Jésus-Christ*, pp.114, 115.

Ils avaient pénétré depuis peu dans la ville quand le percepteur des impôts du temple s'approcha de Pierre avec cette question : « Votre maître ne paye-t-il pas les deux drachmes » ? Ce tribut n'était pas une taxe civile, mais une contribution religieuse que chaque Juif devait payer une fois par an pour l'entretien du temple. Refuser de payer ce tribut, c'était s'exposer à être considéré comme déloyal à l'égard du temple, ce que les rabbins jugeaient très sévèrement. L'attitude que le Sauveur à l'égard des lois rabbiniques et les violents reproches aux défenseurs de la tradition fournissaient un prétexte à ceux qui l'accusaient de vouloir renverser le service du temple. Ses ennemis apercevaient enfin l'occasion de le discréditer. Ils trouvèrent allié empressé dans le percepteur d'impôts.

La question du percepteur donnait à entendre que le Christ manquait de loyauté à l'égard du temple ; Pierre ne resta pas indifférent : plein de zèle pour l'honneur de son Maître, il se hâta de répondre, sans consultation préalable avec Jésus, que le tribut serait payé.

*The Desire of Ages*, pp. 432, 433; *Jésus-Christ*, pp. 428, 429.

Mardi, le 1<sup>er</sup> avril 2014

### **La loi mosaïque : cérémonielle**

Le peuple de Dieu, qu'il appelle son trésor particulier, a eu le privilège d'avoir un double système de loi : la loi morale et la loi cérémonielle. La première, rappelant la Création, invitait à se souvenir du Dieu vivant, à l'origine du monde. Les exigences à cette loi s'appliquent à toutes les générations [autant celles avant que celles après les Christ] et elle continuera à être actuelle à travers tous les temps. L'autre loi fut donnée parce que l'homme avait transgressé la loi morale. L'obéissance consistait en sacrifices et en offrandes qui signalaient la future rédemption. Chacune était claire et différente de l'autre.

La loi morale a été dès la Création une partie essentielle du plan de Dieu, et elle est aussi immuable que Lui. La loi cérémonielle devait répondre à un but particulier dans le plan de Christ pour le salut de la race humaine. Le système symbolique des sacrifices et des offrandes fut établi pour que, par ces cérémonies, le pécheur puisse discerner la

grande offrande : Christ. Mais les Juifs étaient si aveuglés par l'orgueil et le péché que seuls quelques-uns d'entre eux purent voir au-delà de la mort des animaux une expiation pour le péché ; et lorsque, préfiguré par ces offrandes, Christ vint, ils ne purent le discerner. La loi cérémonielle était glorieuse ; elle était le moyen prévu par Jésus-Christ en conseil avec son Père, pour aider au salut de la race humaine. Toute la disposition du système symbolique était fondée sur Christ. Adam vit Christ préfiguré dans l'animal innocent qui souffrait le châtement de la transgression qu'il avait commise contre la loi de Jéhovah.

Le principe des types alla jusqu'à Christ. Tout espoir et toute foi étaient centrés en Christ jusqu'à ce que le type atteigne son antitype dans Sa mort. Les statuts et les jugements spécifiant le devoir de l'homme vis-à-vis de son prochain étaient remplis d'instructions importantes, définissant et simplifiant les principes de la loi morale, dans le but d'augmenter la connaissance religieuse et de préserver le peuple choisi de Dieu afin qu'il soit séparé des nations idolâtres.

Les statuts concernant le mariage, l'héritage et une stricte justice dans les relations les uns avec les autres, étaient particuliers au peuple de Dieu et contraires aux coutumes et aux manières des autres nations. Ils étaient établis par Dieu pour que Son peuple soit séparé des autres nations. La nécessité de préserver ainsi le peuple de Dieu de devenir semblable aux nations qui n'avaient pas aimé et craint Dieu, est la même dans cet âge corrompu, alors que la transgression de la loi de Dieu prédomine et que l'idolâtrie existe d'une façon inquiétante. Si l'ancien Israël avait besoin d'une telle sécurité, combien plus en avons-nous besoin aujourd'hui pour éviter d'être complètement confondus avec les transgresseurs de la loi de Dieu. Le cœur des hommes est tellement porté à s'éloigner de Dieu qu'il faut à tout prix une restriction et une discipline.

*Review and Herald*, May 6, 1875, § 4-6.

La loi cérémonielle juive était maintenant dépassée. Le temple est en ruines. Jérusalem avait été abandonnée à la destruction. Mais la loi des dix commandements vit, et vivra à travers les âges éternels. Le besoin pour le service des sacrifices et des offrandes cessait lorsque le type rencontra l'antitype dans la mort du Christ. En Lui l'ombre des choses à venir atteignait la substance. L'Agneau de Dieu était une offrande complète et parfaite. Les types et les ombres, les offrandes et les sacrifices, n'avaient aucune vertu après la mort de Christ sur la croix ; mais la loi de Dieu n'était pas crucifiée avec le Sauveur. Si cela avait été, Satan aurait obtenu tout ce qu'il avait tenté de gagner dans le ciel. C'est à cause de cette tentative qu'il avait été rejeté des cours célestes, et aujourd'hui il trompe les être humains en ce qui concerne la loi de Dieu. Mais cette loi conservera son caractère exalté aussi longtemps que le trône de Jéhovah existera. Le Christ est venu pour vivre cette loi, et Il déclare : « J'ai gardé les commandements de mon Père. »

*Review and Herald*, October 10, 1899, § 9.

Mercredi, le 2 avril 2014

### **La loi rabbinique**

Il s'asseyait en hôte honoré à la table des publicains. Par sa sympathie et son amabilité en société, il montrait qu'il reconnaissait la dignité humaine. Les hommes aspiraient à mériter sa confiance. Ses paroles descendaient sur leurs cœurs assoiffés

avec une puissance vivifiante et bénissante. De nouveaux désirs s'éveillaient. Pour ces parias de la société s'ouvrait la possibilité d'une vie nouvelle.

Bien qu'il fût juif, Jésus se mêlait librement aux Samaritains, tenant pour nulles les coutumes pharisaïques de sa nation. Malgré les préjugés de cette dernière, il acceptait l'hospitalité de ces gens méprisés. Il dormait sous leurs toits, mangeait à leurs tables, partageait les repas préparés et servis par eux, enseignant dans leurs rues, les traitant avec la plus grande gentillesse et la plus exquise courtoisie. Tout en attirant leur cœur par les liens de la sympathie humaine, sa grâce divine leur apportait le salut que les Juifs rejetaient. *The Ministry of Healing*, pp. 25, 26; *Le ministère de la guérison*, p. 23.

Tout ce que Dieu commande a de l'importance. Le Christ a reconnu le devoir de payer la dîme ; cependant il a montré que cela ne devait pas dispenser de l'accomplissement d'autres devoirs. Les pharisiens se montraient scrupuleux dans le paiement de la dîme des herbes de leurs jardins, telles que la menthe, l'aneth et le cumin ; ils se faisaient ainsi, à bon compte, une réputation de fidélité et de sainteté et, en même temps, leurs restrictions inutiles opprimaient le peuple et lui enlevaient tout respect pour le principe sacré fondé par Dieu lui-même. Les esprits, occupés par des distinctions insignifiantes, se trouvaient distraits des vérités essentielles. On négligeait les choses les plus importantes de la loi : la justice, la miséricorde et la fidélité. « C'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans laisser de côté le reste ».

D'autres lois avaient été dénaturées, de la même façon, par les rabbins. Moïse avait interdit de manger de tout animal impur. La chair de porc, comme celle de quelques autres animaux, avait été prohibée, parce que l'usage de ces viandes tend à remplir le sang d'impuretés et a pour effet d'abrèger la vie. Les pharisiens avaient dépassé les bornes du bon sens. Toute l'eau employée devait être filtrée avec soin, de peur qu'elle ne contienne le plus petit insecte pouvant être classé parmi les animaux impurs. Ces exigences puérides contrastaient tellement avec la grandeur de leurs péchés, que Jésus dit aux pharisiens : « Conducteurs aveugles ! Qui retenez au filtre le moucheron et avalez le chameau ». *The Desire of Ages*, p. 617; *Jésus-Christ*, pp. 614, 615.

Il y a devant nous des temps qui éprouveront l'âme des hommes, et il sera nécessaire de veiller, de pratiquer le jeûne correct. Celui-ci n'est pas comme le jeûne des pharisiens. Leurs jeûnes consistaient en cérémonies extérieures. Ils n'humiliaient pas leur cœur devant Dieu. Ils étaient pleins d'amertume, d'envie, de malice, de disputes, d'égoïsme et de propre justice. Ils étaient des oppresseurs exigeants et orgueilleux en esprit.

Tout le service juif avait été mal interprété et mal appliqué. La raison des sacrifices avait été pervertie. Ils étaient un symbole de Christ et de sa mission, afin que lorsqu'Il viendrait dans la chair, le monde puisse reconnaître Dieu en lui, et qu'il l'accepte comme son Rédempteur. Mais le manque d'un authentique service de Dieu a aveuglé les Juifs dans leur connaissance de Dieu. Leur religion se composait d'exigences, de cérémonies et de traditions. Ellen G. White *Comments, SDA Bible Commentary*, vol. 5, p. 1086 ; *Commentaires d'Ellen White sur Matthieu 6 :16*.

Jeudi, le 3 avril 2014

### **La loi morale**

Quand Jésus vint sur la terre les Juifs en tant que nation avaient perdu leur connaissance du caractère de Dieu. Alors qu'ils prétendaient être le peuple le plus élevé parmi les nations ils n'avaient pas compris, ni mis en pratique les commandements divins. Ils ne manifestaient aucun amour, ce qui est précisément la spécificité du caractère de Dieu. Personne ne peut être vraiment juste s'il ne reflète l'image de Dieu et manifeste de l'amour pour toute nation, tribu, langue et peuple ; « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle ». (Jean 3 :16)

D'avoir son nom inscrit sur le registre d'église et d'exécuter les cérémonies extérieures de la religion ne fera pas de vous un enfant de Dieu ; car la forme en elle-même n'a aucune valeur. C'est celui qui est pur de cœur qui verra Dieu dans son vrai caractère, comme un Dieu d'amour. Celui qui a l'amour de Dieu le répandra. Il réfléchira la pureté et l'amour qui existe en Jéhovah, et que Christ a représenté dans notre monde. Celui qui a l'amour de Dieu dans son cœur n'a pas d'inimitié contre la loi de Dieu, mais il rend une obéissance spontanée à tous ses commandements. Ceci constitue le christianisme. Celui qui a un amour suprême pour Dieu révèlera l'amour à son prochain, qui appartient à Dieu, à la fois par création et par rédemption. L'amour est la réalisation de la loi ; c'est le devoir de chaque enfant de Dieu de rendre l'obéissance à Ses commandements.

Chacun est responsable devant Dieu pour les capacités et les talents reçus. Ceux qui sont testés pour faire partie du royaume de Dieu, doivent être mis à l'épreuve et réussir maintenant. Ceux qui aiment Dieu en esprit et en vérité seront déclarés aptes au royaume des cieux. La loi divine, parfaite en sainteté, est la seule norme authentique du caractère. L'amour s'exprime par l'obéissance, et l'amour parfait chasse toute peur. Ceux qui aiment Dieu portent son sceau sur leur front et pratiquent ses œuvres. Si au moins tous ceux qui professent le christianisme savaient ce que signifie aimer Dieu en pratique, ils auraient toujours à l'esprit le sens sacré du nom et du caractère de Jésus-Christ, ils se sentiraient unis à Christ comme Christ est un avec le Père. Alors ils comprendraient mieux leurs responsabilités et ils mettraient en valeur l'enseignement de notre Sauveur. Ils saisiraient mieux l'infinie sainteté de Dieu sachant « qu'Il est assis sur un trône très élevé et que le bas de son vêtement remplit le temple » (Ésaïe 6 :1). Ils exerceraient une grande influence sur la vie et le caractère de ceux qui les entourent, ce qui agirait en eux comme un ferment en transformant les caractères par la puissance de Jésus-Christ. En contact avec la source de la puissance, ils ne perdraient jamais leur influence vitale, leur efficacité grandirait de plus en plus et ils seraient toujours pleins de zèle pour l'œuvre du Seigneur. *The Youth's Instructor*, July 26, 1894, § 6, 7.

Lorsque nous entrerons en sympathie intime avec Jésus, Il nous impartira Son amour, et cela se déversera en acte d'amour, en tendre compassion pour les autres. Lorsque nous n'aimons pas Dieu suprêmement, nous ne réussissons certainement pas à aimer notre prochain comme nous-mêmes. Quand vous aimez Dieu de tout votre cœur, de toutes vos forces, esprit, âme et corps, vous serez comme une source vivifiante dans le désert pour ceux qui sont autour de vous. Aucun doute ne sera exprimé, aucune ivraie ne sera semée dans vos suggestions. Vous ne vous contenterez pas d'une maigre

expérience. Vous direz avec Paul : « Ce n'est pas que j'aie déjà remporté le prix, ou que j'aie déjà atteint la perfection ; mais je cours, pour tâcher de le saisir, puisque moi aussi j'ai été saisi par Jésus-Christ. Frères, je ne pense pas l'avoir saisi, mais je fais une chose : oubliant ce qui est en arrière et me portant vers ce qui est en avant, je cours vers le but, pour remporter le prix de la vocation céleste de Dieu en Jésus-Christ. » (Phil. 3 :12-14) *Signs of the Times*, September 22, 1890, § 5.

Vendredi, le 4 avril 2014

**Pour aller plus loin :**

*Témoignages*, vol. I, « Le serment » pp. 79-82.